

I. Konev,

викладач Герасименко Валентина Іванівна

Харківський національний університет імені В. Н. Каразіна

Dix candidats officiellement retenus par le Conseil constitutionnel

Dans mon exposé je voudrais attirer votre attention au déroulement de certaines procédures judiciaires dans les campagnes électorales en France.

Bien qu'en France on ait des traditions assez anciennes de ces campagnes, chaque fois on a des changements de fois. Par exemple, il y a quelques années on a diminué à cinq ans (au lieu de sept ans) le terme des élections présidentielles. Cette année on pense à ce qu'il y a peu de partis en France.

Dix candidats sont officiellement en lice pour le premier tour de l'élection présidentielle, le 22 avril, a annoncé lundi le président du Conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré.

Chacun des candidats a obtenu au moins 500 parrainages d'élus émanant d'au moins 30 départements et a remis sous pli scellé une déclaration de patrimoine qui ne sera ouverte qu'en cas d'élection.

Il s'agit, dans l'ordre, de l'écologiste Eva Joly, de la présidente du Front national Marine Le Pen, du président-candidat Nicolas Sarkozy, du candidat du Front de gauche Jean-Luc Mélenchon, de Philippe Poutou (Lutte ouvrière), de Nathalie Arthaud (Ligue communiste révolutionnaire), de l'économiste Jacques Cheminade, du centriste François Bayrou, du souverainiste Nicolas Dupont-Aignan et du socialiste François Hollande.

Lors du précédent scrutin présidentiel, en 2007, 12 candidats étaient présents dans la course à l'Elysée.

Le record de candidatures a été battu en 2002 avec 16 candidats sur la ligne de départ. Ils étaient 9 en 1995 et en 1988.

Dix candidats étaient en lice en 1981, 12 en 1974, 7 en 1969 et 6 en 1965 pour la première élection présidentielle au suffrage universel direct.

Au second tour de l'élection présidentielle, seuls peuvent se présenter les deux candidats arrivés en tête au premier tour.

Entre le 10 et le 13 avril, le Conseil constitutionnel publiera pour chaque candidat 500 parrainages tirés au sort.

Les "Sages" ont rejeté le 21 février une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée par le Front national qui réclamait l'anonymat pour les parrains afin d'éviter qu'ils ne subissent des pressions.

Bibliographie.

1. De Tissot O., Blanchon R. Le livre de tous les Français. – P., 1986.
2. Харитоновa И.В., Самохотская И.С. Франция как она есть. – М., 2002.